



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 mai 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 112 de l'ordre du jour

### Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

**Brésil : amendement au projet de résolution révisé [A/75/L.87/Rev.1](#)**

### Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Dans le paragraphe 5, *remplacer* les mots « aucun effort ne devant être épargné pour adopter par consensus les décisions de fond » par le texte suivant :

« et que toutes les décisions du comité sur des questions de fond qui ne feront pas l'objet d'un consensus seront prises à la majorité des deux tiers des représentantes et représentants présents et votants, préalablement à quoi la présidence, sur décision du bureau, informera le Comité spécial qu'aucun effort n'a été épargné pour parvenir à un accord par consensus ; ».

